



15ème législature

Question N° : 44725	De M. Guillaume Larrivé (Les Républicains - Yonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique >numérique	Tête d'analyse >Décision du Conseil constitutionnel n° 2021-976/977 QPC du 25 février 2022	Analyse > Décision du Conseil constitutionnel n° 2021-976/977 QPC du 25 février 2022.
Question publiée au JO le : 08/03/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la décision du Conseil constitutionnel n° 2021-976/977 QPC du 25 février 2022. Il le prie de bien vouloir lui indiquer quelles lui semblent être les conséquences de cette décision, le cas échéant, aux plans opérationnel et juridique.